CODE DE DÉONTOLOGIE

Prise en compte de CHAQUE personne dans sa singularité RESPECT de la personne, de sa vie privée et psychique **SECRET** professionnel

Obligation de l'ACCORD écrit des parents

CHOIX de son cadre théorique et de ses outils

ÉQUIPE



Aurélie BRETHOMÉ Responsable du service aurelie.brethome@ddec85.org



Isabelle VRIGNAUD Assistante administrative isabelle.vrignaud@ddec85.org 02-51-47-83-02



Gaëlle BOISSINOT gaelle.boissinot @ddec85.org



Antoine GÉNEAU antoine.geneau @ddec85.org



Elisa COSSAIS elisa.cossais @ddec85.org



Laurence GUIGNÉ laurence.guigne @ddec85.org



Karine ROCHARD karine.rochard @ddec85.org



Bérénice D'HEROUVILLE berenice.dherouville @ddec85.org



Magali RIVIÈRE magali.riviere @ddec85.org



SERVICE DE **PSYCHOLOGIE**

Septembre 2025



MISSIONS

INTERVENTION AUPRÈS DES ÉLÈVES DONT LES DIFFICULTÉS DE SOCIALISATION ET/OU D'APPRENTISSAGE PERDURENT MALGRÉ LES AIDES MISES EN PLACE

2 MODALITÉS

- TEMPS D'ÉCHANGES ET D'ANALYSE DE SITUATIONS D'ÉLÈVES À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS Objectif : échanger autour de situations problématiques d'élèves Calendrier à élaborer avec le psychologue référent du secteur
- La DEMANDE D'INTERVENTION POUR LES ÉLÈVES DONT LES DIFFICULTÉS DE SOCIALISATION ET/OU D'APPRENTISSAGE PERDURENT MALGRÉ LES AIDES MISES EN PLACE



SUIVI DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

auprès des élèves du dispositif ULIS - école

COLLABORATION ET ÉCHANGES ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE/ PSYCHOLOGUES

sur situations d'élèves scolarisés en SEGPA/dispositif ULIS-collège Les bilans psychologiques sont à la demande conjointe établissement/famille et non à la demande d'un partenaire médical et/ou social. Si le psychologue ne connait pas la situation de l'élève, les partenaires sont invités à contacter directement l'établissement.



AIDE PSYCHOLOGIQUE SUR L'ORIENTATION

- vers l'enseignement adapté : SEGPA
- vers l'enseignement spécialisé : Dispositif ULIS
- vers les établissements et services de soins spécialisés : IME, IEM, SESSAD, SSESD, SAAAIS, SSEFIS, dispositif ITEP



''LA DEMANDE D'INTERVENTION RELEVANT D'UNE ÉVENTUELLE ORIENTATION''



PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE GESTION DES SITUATIONS DE CRISE / DRAMATIQUES

Accompagnement des communautés éducatives en partenariat avec les autres services de la DEC.



& 2ND

DEGRÉ

& 2ND



MODALITES D'INTERVENTION DES PSYCHOLOGUES À LA DEMANDE CONJOINTE ÉTABLISSEMENT/FAMILLE

- ✓ Aide à l'analyse des situations
- ✓ Participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) en lien avec l'orientation d'un élève
- ✓ Participation aux Equipes éducatives
- ✓ Participation à l'étude des dossiers :
- en **Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation** (EPE) selon la convention signée avec la MDPH
- en Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) qui relève de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- ✓ Lien avec les différents services de soins et partenaires institutionnels



LES PSYCHOLOGUES N'INTERVIENNENT PAS POUR

- * Demandes et renouvellements d'Aide Humaine
- × Bilans d'évaluation et diagnostics :
- des troubles spécifiques des apprentissages (troubles dys, troubles déficitaires de l'attention)
- des élèves à Haut Potentiel Intellectuel
- des troubles du spectre autistique
- à la seule demande d'un partenaire extérieur
- ★ Bilan psychologique pour la mise en place des PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- * Renouvellement des **compensations relevant de la MDPH**
- Evaluation de niveau scolaire (Maintien ou réduction d'un an dans un cycle)